

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Pieri®DRC RB**

UFI: QUF0-V0TX-D00W-KYVK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Désactivant de surface

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Chryso France
ZA des Foulletons
39140 Larnaud

Tel : +(33) 3 84 48 48 60

Fax : +(33) 3 84 48 48 61

Service chargé des renseignements: fds.chryso@chryso.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Fiche de données de sécurité

selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Principaux dangers: Inflammables

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

No EC: 932-020-9 Reg.nr.: 01-21199471843-32-XXXX	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336	30-<50%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1 Numéro index: 607-750-00-3 Reg.nr.: 01-219457026-42-XXXX	acide citrique anhydre Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-<10%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5-<10%
CAS: 61791-53-5 EINECS: 263-186-4 Reg.nr.: 01-2119974117-33-XXXX	Oléates de N-(tallow alkyl)-1,3-propane diamine STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<3%
CAS: 5949-29-1 EINECS: 201-069-1	Acide Citrique Monohydrate Eye Irrit. 2, H319	1-<3%

FR
(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Consulter un médecin en cas de malaise.**Après inhalation:**

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.**Après contact avec les yeux:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.**Après ingestion:**

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritant pour les yeux.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou tout autre cours d'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Des mélanges inflammables à l'air peuvent se former dans les conteneurs vides. Ne pas crever, couper, percer, chauffer ou souder des conteneurs non nettoyés.

Préventions des incendies et des explosions:

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

STOCKAGE

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Stocker dans un endroit sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Tenir au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

–
13463-67-7 dioxyde de titane

VLEP	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
	C2

DNEL

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Dermique	DNEL long term syst.	300 mg/kg bw/d (workers)
----------	----------------------	--------------------------

Inhalatoire	DNEL long term syst.	1.500 mg/m ³ (workers)
-------------	----------------------	-----------------------------------

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	DNEL long term syst.	700 mg/kg bw/d (general population)
------	----------------------	-------------------------------------

Inhalatoire	DNEL long term syst.	10 mg/m ³ (workers)
-------------	----------------------	--------------------------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 4)

PNEC
13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC freshwater	>1 mg/l
PNEC marine water	0,127 mg/l
PNEC sediment (FW)	≥1.000 mg/kg dw
PNEC sediment (MW)	≥100 mg/kg dw
PNEC soil	100 mg/kg

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

Contrôler l'exposition aux ingrédients à l'aide de paramètres de contrôle sur le lieu de travail s'ils sont mentionnés ci-dessus. Si aucun ingrédient n'est mentionné, une protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire.

Si des limites d'exposition sont indiquées et risquent d'être dépassées, utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé et un type de filtre approprié pour les ingrédients indiqués. (NIOSH, CEN, etc.).

EN 143.

Protection des mains:
Matériau des gants


Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection

Protection du corps:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Enlever les vêtements contaminés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

INDICATIONS GÉNÉRALES

État physique

Liquide

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 5)

Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Inflammabilité	Inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair:	28 °C (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.)
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
VISCOSITÉ	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,07 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Changement d'état:-	
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	Non applicable.
Gaz inflammables	Non réglementé
Aérosols	Non réglementé
Gaz comburants	Non réglementé
Gaz sous pression	Non réglementé
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	Non réglementé
Substances et mélanges autoréactifs	Non réglementé
Liquides pyrophoriques	Non réglementé
Matières solides pyrophoriques	Non réglementé
Matières et mélanges auto-échauffants	Non réglementé
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non réglementé
Liquides comburants	Non réglementé
Matières solides comburantes	Non réglementé

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 6)

Peroxydes organiques	Non réglementé
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non réglementé
Explosibles désensibilisés	Non réglementé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rats)
	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)

77-92-9 acide citrique anhydre

Dermique	LD50	6.730 mg/kg (rats)
----------	------	--------------------

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rats)
------	------	---------------------

61791-53-5 Oléates de N-(tallow alkyl)-1,3-propane diamine

	LC50, 96h	>0,1-1 mg/l (poisson) (Test Guideline 203)
--	-----------	--

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 7)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

61791-53-5 Oléates de N-(tallow alkyl)-1,3-propane diamine

EC50, 72h >0,01-0,1 mg/l (algae)

EC50, 48h >0,1-1 mg/l (daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Toxique chez les poissons.

COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

Indications générales:

Toxique pour les organismes aquatiques.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: Pieri®DRC RB

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets:

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

EMBALLAGES NON NETTOYÉS
Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

RÉSINE EN SOLUTION, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

RESIN SOLUTION (Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics), MARINE

IATA

POLLUTANT
RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG


Classe
Étiquette

 3 Liquides inflammables.
 3

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon EC 2020/878


Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 9)

IATA	
	
Class Label	3 Liquides inflammables. 3
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Naphta lourd (pétrole), hydrotraité
Polluant Marin:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 23.12.2025

Nom du produit: *Pieri®DRC RB*

(suite de la page 10)

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche de données de sécurité:

CHRYSO France

7 rue de l'Europe. 45300.

SERMAISES DE LOIRET.

France

Tel: +(33)2 38 34 58 00

Fax: +(33)2 38 39 01 72

Autres indications: Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.

La première date de préparation : 23.12.2025

Nombre de révisions et date de la dernière révision : 1.0 / 23.12.2025